



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine MINAUX
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Céline TONOT	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent GOBET	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Benoît BORDAT		Monsieur Adrien GUENE

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**Dijon – Propriétés 12-18 rue Sully – Campus « Vatel Academy » - Promesse synallagmatique de vente – Avenant de prolongation**

Il est rappelé que par délibération du 23 novembre 2023, le Conseil métropolitain a décidé de céder à la société « OCEANIS Promotion », dans le cadre d'une promesse synallagmatique de vente, le tènement foncier situé 12-18 rue Sully à Dijon constitué d'un terrain et de 3 propriétés bâties à céder libres d'occupation, pour la réalisation d'un campus « Vatel Academy » devant également s'implanter sur un second site localisé 19 boulevard Olivier de Serres à Quetigny, ces deux implantations étant indissociables. La promesse est assortie de différentes conditions suspensives, liées notamment à l'obtention des autorisations administratives, d'urbanisme et environnementales purgées de tous recours, à la signature de l'ensemble des contrats de réservation correspondant au programme à construire sur chacun des deux sites, à la mise en œuvre de la totalité des études et sondages techniques.

Les promesses de vente consenties par la métropole et par la Ville de Quetigny sont indivisibles et ont été prolongées par avenants jusqu'au 30 juin 2026.

Il est proposé de prolonger la durée de validité de la promesse jusqu'au 30 septembre 2026, afin de permettre la finalisation de l'opération, par la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de prolonger** jusqu'au 30 septembre 2026 la durée de validité de la promesse synallagmatique de vente en date du 19 décembre 2023 établie entre Dijon métropole et la société « OCEANIS Promotion » concernant la cession du tènement foncier situé 12-18 rue Sully à Dijon cadastré section BX n^{os} 190, 191, 83 et 82 ;
- **de dire** que cette prolongation fera l'objet d'un avenant n°4 à la promesse de vente précitée et qu'il sera procédé à cet avenant par acte notarié ;
- **de dire** que l'ensemble des autres dispositions de la promesse de vente demeurera inchangé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	